



Le chemin de Bonni

Page de couverture : Illustration : Bernadette Gall
Crédit : ARTPG, Académie de Strasbourg

L'ensemble des ressources de ce livret se trouve également dans une présentation numérique à l'adresse suivante :
<https://action-regionale.canoprof.fr/eleve/lechemindetomi/>

LE CHEMIN DE TOMI

Et si on parcourait la ville de Strasbourg en y suivant les pas d'un grand illustrateur alsacien, Tomi Ungerer ? *Le chemin de Tomi* est le fruit d'une collaboration entre l'Académie de Strasbourg (DARILV, Action Régionale Transfrontalière et en pays germanophone), le musée Tomi Ungerer – Centre international de l'Illustration, le Centre d'Interprétation du Patrimoine le 5° Lieu et l'Association Internationale des amis de Tomi Ungerer.

Pour rester en conformité avec le droit d'auteur, il est strictement interdit d'extraire toute illustration de ce document, par quelque procédé que ce soit.

Initialement conçu pour un public scolaire (une classe ou un binôme transfrontalier de classes, une répartition en petits groupes est conseillée), ce parcours peut très bien aussi être découvert et réalisé en plus petit comité, en famille par exemple.

Avant de découvrir le parcours, il sera judicieux de vous y préparer, en classe ou en famille : des ressources sont à votre disposition sous forme de liens et de QR à la page suivante.

Pour chacune des 13 étapes, un ou plusieurs défis vous seront proposés. Afin de rendre ce parcours inoubliable, nous vous suggérons de garder une trace de chacune de ces étapes, sous la forme d'une photo, d'une vidéo, d'un petit dessin. Libre à vous de réaliser les étapes dans un ordre différent ou de laisser de côté certaines étapes, de les découvrir à distance ou au contraire d'approfondir en effectuant une visite des sites proposés.

Pour vous guider, un plan de Strasbourg se trouve en dernière page.

UN PROJET, QUATRE PARTENAIRES

- L'Action régionale transfrontalière et en pays germanophone : en complément d'une action culturelle académique (Conte et raconte avec Tomi Ungerer), et d'un programme de Culture Régionale.
- Le Musée Tomi Ungerer - Centre international de l'Illustration, a mis à disposition plusieurs œuvres. Les crédits photos sont systématiquement mentionnés. Pour rester en conformité avec le droit d'auteur, il est strictement interdit d'extraire toute illustration de ce document, par quelque procédé que ce soit.
- Le Centre d'Interprétation du Patrimoine le 5° Lieu a fourni le plan de Strasbourg.
- L'Association Internationale des amis de Tomi Ungerer a fourni de précieuses informations relatives aux différentes facettes de la vie et de l'œuvre de l'illustrateur.

Ont œuvré à la création du *Chemin de Tomi* :

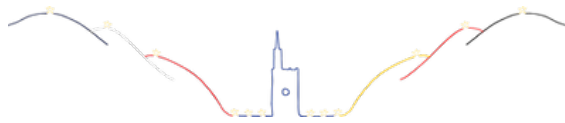
Dominique Drouard	Responsable de l'Action régionale transfrontalière et en pays germanophone	DARILV-Rectorat de l'Académie de Strasbourg
Rachel Holveck	Coordinatrice des dispositifs - Action régionale transfrontalière et en pays germanophone	DARILV-Rectorat de l'Académie de Strasbourg
Bernadette Gall	Chargée de mission - Action régionale transfrontalière et en pays germanophone Coordination du projet Le chemin de Tomi	DARILV-Rectorat de l'Académie de Strasbourg
Brigitte Villa	Conseillère Pédagogique en Langues Vivantes	DARILV-Rectorat de l'Académie de Strasbourg
Edith Weber	Coordinatrice Langue et Culture Régionale	DARILV-Rectorat de l'Académie de Strasbourg
Martine Debaene	Chargée de médiation et de projets culturels Service éducatif et culturel des musées de la Ville de Strasbourg	Musée Tomi Ungerer - Centre international de l'Illustration
Thérèse Willer	Conservatrice en chef du musée Tomi Ungerer - Centre international de l'Illustration	Musée Tomi Ungerer - Centre international de l'Illustration
Marie-Séverine Pillon	Attachée de conservation - 5° lieu Chargée de la Médiation et des Publics	Le 5° Lieu
Robert Walter	Président de l'Association internationale des Amis de Tomi Ungerer	Association internationale des Amis de Tomi Ungerer

MUSEES DE LA VILLE DE STRASBOURG

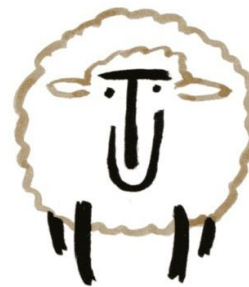


RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION













DARILV
Action régionale transfrontalière
et en pays germanophone



Association Internationale des Amis
de Tomi Ungerer

Pour se préparer au parcours, ou pour aller plus loin, ces quelques sites pourront vous être utiles.

ETAPE	lieu	ressources numériques associées (pour préparer visites et parcours)	QR code à scanner
ETAPE 1	Le musée des Arts décoratifs	https://www.musees.strasbourg.eu/collection-musee-des-arts-decoratifs/-/entity/id/806424 https://www.musees.strasbourg.eu/collection-musee-des-arts-decoratifs/-/entity/id/318053	
ETAPE 2	L'horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg	https://www.alsace20.tv/VOD/Actu/6-minutes-eurometropole/STRASBOURG-horloge-astronomique-cathedrale-d9p3MiO57b.html https://youtu.be/R77thNNo7c0 http://jean-marie.poncelet.pagesperso-orange.fr/cadsolcathstrasb.htm http://michel.lalos.free.fr/cadrans_solaires/autres_depts/bas_rhin/cs_strasbourg.php http://www.mdt.besancon.fr/timeistomi	
ETAPE 3	À la table de Tomi Ungerer	https://www4.ac-nancy-metz.fr/ia54-gtd/arts-et-culture/sites/arts-et-culture/IMG/pdf/fiche_oeuvre_noces_bruegel.pdf	
ETAPE 4	La fontaine de Janus	https://www.kuriocity.fr/la-fontaine-de-janus/	
ETAPE 5	Le musée Tomi Ungerer - Centre international de l'illustration	https://www.musees.strasbourg.eu/musee-tomi-ungerer https://youtu.be/4Md5x6cwhps	
ETAPE 6	Le street art	https://strasbourg.streetartmap.eu/recherche/ungerer https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin/strasbourg-0/confinement-concours-musees-strasbourg-devenez-vous-meme-oeuvre-art-1824636.html	
ETAPE 7	Des bus et des trams	https://www.cts-strasbourg.eu/fr/la-cts/notre-demarche-patrimoniale/ http://kulturel.site-ac-strasbourg.fr/Tomibib/preparationvorbereitung/outils-werkzeugkiste/chants-lieder/	
ETAPE 8	La maison natale de Tomi Ungerer	https://www.tomiungerer.com	

ETAPE 9	Les usines Ungerer	http://www.patrimoine-horloge.fr/as-bellesoeuvres.html https://www.archi-wiki.org/Adresse:Ancienne_usine_d%27horlogerie_Ungerer_(Strasbourg)	
ETAPE 10	À l'école des arts...	http://www.hear.fr	
ETAPE 11	Le conseil de l'Europe	https://www.tomiungerer.com/wp-content/uploads/conseil_colloque_ungerer.pdf	
ETAPE 12	Au Jardin des Droits de l'Homme et du Vivre Ensemble	https://www.strasbourg.eu/-/webmag-un-arbre-de-vie-en-hommage-a-tomi-ungerer https://www.regardsdenfants.org/fr/158227926727545-ceremonie-d-inauguration-de-la-sculpture-arbre-de-vie-en-hommage-a-m-tomi-ungerer-.html	
ETAPE 13	Le 5° lieu	https://5elieu.strasbourg.eu	

ETAPE 1 :

MUSEE DES ARTS DECORATIFS

COORDONNEES ET "PLUS CODE"

Palais Rohan,
2 place du Château, Strasbourg
HQJ3+72 Strasbourg

DÉFI JOUETS

Observez les jouets à l'étage supérieur ! Repérez dans la collection de jouets de Tomi Ungerer des engins qui roulent, qui se déplacent sur des rails, qui avancent sur l'eau ou qui volent. À l'issue de la visite, rendez-vous dans la cour extérieure. Mimez, faites (en percussions corporelles) les bruitages correspondant aux différents moyens de locomotion. En vous aidant des images ci-dessous, suivez la partition.

Prenez une photo de l'orchestre-véhicules-automates ou tournez un petit film. Mettez du cœur à l'ouvrage !



Le coq-automate de l'horloge astronomique, 1350, Musée des Arts Décoratifs, Strasbourg.

Crédit photo : ARTPG, Académie de Strasbourg



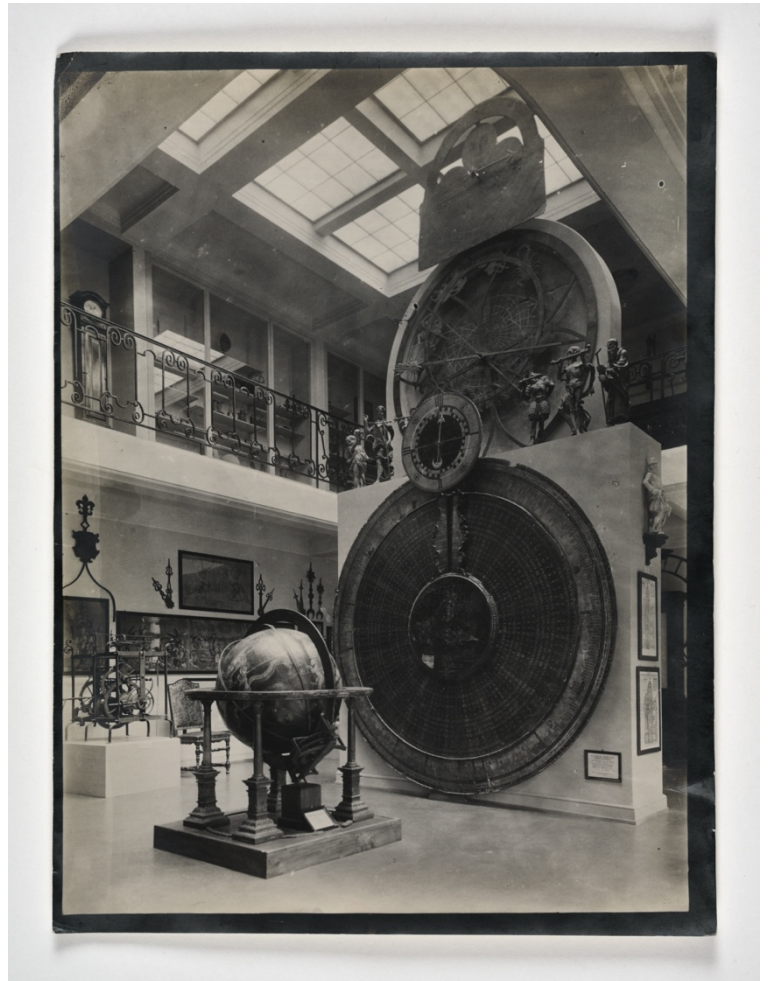
Crédit photo : ARTPG, Académie de Strasbourg

ETAPE 1 :

MUSEE DES ARTS DECORATIFS

DÉFI HORLOGERIE

Après avoir observé les différents éléments composant une horloge, jouez à construire (à plusieurs) une horloge astronomique, et mimez-en le mécanisme. Prenez une photo ou tournez un petit film-souvenir !



Photographie de la salle d'horlogerie, Musée des arts décoratifs, vers 1924
© Diogenes Verlag AG, Zürich / Ayants-droit Tomi Ungerer
Crédit photo : Musées de la Ville de Strasbourg / Mathieu Bertola

DÉFI VÉHICULES

Qu'en pensez-vous ? Racontez, écrivez, ou... filmez-vous !

Les moyens de locomotion dans la ville ont bien changé entre l'enfance de Tomi et maintenant : quels véhicules avez-vous vus et entendus aujourd'hui ?

Quant aux jouets, ont-ils évolué eux-aussi ?

ETAPE 2 : HORLOGE ASTRONOMIQUE

COORDONNEES ET "PLUS CODE"

Place de la Cathédrale, Strasbourg

HQJ2+QC Strasbourg



Tomi Ungerer, sans titre, dessin pour la couverture de Strasbourg Magazine, juin 1999
© Diogenes Verlag AG, Zürich / Ayants-droit Tomi Ungerer
Crédit photo : Musées de la Ville de Strasbourg / Mathieu Bertola



Crédit photo : ARTPG, Académie de Strasbourg

DÉFI MESURE DU TEMPS

Tomi Ungerer descend d'une famille d'horlogers qui a entretenu la troisième horloge astronomique de la cathédrale de Strasbourg.

À l'extérieur de la cathédrale de Strasbourg, sur ses parois, visibles depuis la place du château, se trouvent d'autres moyens de lire l'heure. Lesquels ?

Combien d'horloges voyez-vous ?

Trouvez un moyen d'indiquer le nombre obtenu (avec vos doigts, ou votre corps). Prenez une photo-réponse.

DÉFI LITTÉRAIRE

Vous souvenez-vous comment Tomi Ungerer met en scène le temps qui passe, dans ses albums pour enfants ?

ETAPE 3 :

A LA TABLE DE TOMI UNGERER

Tomi Ungerer avait ses tables de prédilection à Strasbourg, plusieurs de ces restaurants ont même choisi d'exposer des reproductions de ses œuvres.

COORDONNEES ET "PLUS CODE"

Devant un restaurant du centre-ville
Par exemple HPHX+XM Strasbourg



Façade d'un restaurant strasbourgeois,
Crédit photo : ARTPG, Académie de Strasbourg

OÉFI DU MAÎTRE D'HÔTEL

Devant un restaurant, lisez la carte.

À votre tour, composez un menu fantaisiste et amusant, comme dans l'album *Le Géant de Zeralda*.

Inscrivez-le dans le cadre, ou sur votre carnet, avec beaucoup de couleurs, de mots appétissants et farfelus.

Jouez au maître d'hôtel et déclamez le menu !

Prenez-une photo, ou faites un petit film. Bon appétit !

Crédit photo : ARTPG, Académie de Strasbourg



ETAPE 5 : LE MUSÉE TOMI UNGERER

Le musée a été ouvert en 2007. Il abrite 14000 dessins donnés par Tomi Ungerer à sa ville natale et également des jouets de sa collection. Pour voir les dessins qui sont ensuite devenus ceux de vos livres, mais aussi plein d'autres illustrations et d'autres illustrateurs, c'est ici.

COORDONNEES ET "PLUS CODE"

Villa Greiner, 2 avenue de la Marseillaise, Strasbourg
HQP4+72 Strasbourg

DÉFI CHANTÉ ET DANSÉ

Rendez-vous sur le parvis du Théâtre National de Strasbourg (TNS) pour chanter la chanson et danser le flashmob.

<https://youtu.be/4Md5x6cwhps>



Tomi Ungerer, inauguration du Musée Tomi Ungerer, 2007

© Diogenes Verlag AG, Zürich / Ayants-droit Tomi Ungerer

Crédit photo : Musées de la Ville de Strasbourg / Mathieu Bertola

Gib mir ein T
Gib mir ein T
Gib mir ein O
Gib mir ein O
Gib mir ein M
Gib mir ein M
Gib mir ein I
Gib mir ein I

Donne-moi un T
Donne-moi un T
Donne-moi un O
Donne-moi un O
Donne-moi un M
Donne-moi un M
Donne-moi un I
Donne-moi un I

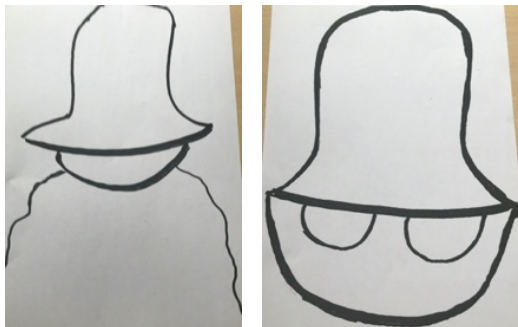
ETAPE 6 : DU STREET ART

COORDONNEES

Plusieurs œuvres de street art sont recensées ici.
<https://strasbourg.streetartmap.eu/recherche/ungerer>
En avez-vous déjà vues et photographiées ?

DÉFI FASHION WEEK

à vos crayons...
Et si on rhabillait Les Trois Brigands ?
Dessinez sur un carnet une silhouette de brigand,
Laissez parler votre imagination et prenez une
photo de votre chef d'œuvre.



DÉFI #ARTENQUARANTAINE

Avec un peu d'anticipation, à vous les plus belles réalisations !

A la maison ou en classe, relisez attentivement vos albums pour enfants de Tomi Ungerer.

Mettez-vous en scène, reconstituez un des tableaux de votre choix (l'attaque de la diligence ou la rencontre avec Tiffany dans *Les Trois Brigands*, le festin improvisé dans *Le Géant de Zéralda*...).

Préparez-vous, et prenez-vous en photo !

ETAPE 7 : DES BUS ET DES TRAMS

COORDONNÉES "PLUS CODE"

En sécurité à proximité d'une station de tram, ligne B ou D

Par exemple place de la République

HQP3+JW Strasbourg



Crédit photo : ARTPG, Académie de Strasbourg

DÉFI CHANTÉ

De quelle histoire s'agit-il ? N'oubliez pas de prendre en photo l'un de ces véhicules colorés !

Puis, devant une station de tram ou de bus, interprétez une chanson et sa chorégraphie.

Vous les retrouverez en scannant le flashcode.

- *Les Trois Brigands*
- *Jean de la Lune*
- *Zeralda*
- *Monsieur Racine*
- *Crictor*

Prenez une photo !

DÉFI RACONTÉ

au téléphone ou par visioconférence...

Appelez un grand-parent ou un membre de la famille et demandez-lui de vous raconter une histoire de Tomi Ungerer.

A la fin de l'histoire, échangez encore (par exemple sur votre personnage préféré, tous albums confondus ? sur votre planche préférée, la citation la plus drôle, le meilleur dialogue à vos yeux...).

ETAPE 8 :

LA MAISON NATALE DE TOMI UNGERER

ADRESSE ET COORDONNEES "PLUS CODE"

Si on veut passer devant la maison, elle se trouve au
18 rue Jean-Jacques Rousseau à Strasbourg
HQW6+6J Strasbourg

DÉFI DESSINÉ

Voici le projet initial de la maison dessiné par le papa de Tomi Ungerer.

La maison est-elle réellement semblable au dessin ?

A votre tour, dessinez votre maison idéale !



Théodore Ungerer, dessin préparatoire pour la maison natale de Tomi Ungerer
© Diogenes Verlag AG, Zürich / Ayants-droit Tomi Ungerer
Crédit photo : Musées de la Ville de Strasbourg / Mathieu Bertola

Crédit photos : ARTPG, Académie de Strasbourg

ETAPE 9 :

LES USINES UNGERER

ADRESSE ET COORDONNEES "PLUS CODE"

18 rue de la Broque, Strasbourg

HPGH+WJ Strasbourg

La famille Ungerer avait racheté l'entreprise d'horlogerie Schwilgué qui se trouvait rue Brûlée avant de s'installer rue de La Broque.



Tomi Ungerer devant l'usine de la famille Ungerer, vers 1990-93 (photo des DNA)

© Diogenes Verlag AG, Zürich / Ayants-droit Tomi Ungerer

Crédit photo : Musées de la Ville de Strasbourg / Mathieu Bertola

DÉFI EN CHIFFRES ROMAINS

Incarnez une horloge géante. En fonction du nombre de participants, indiquez la date ou l'heure. Adoptez une posture correspondant aux chiffres romains. Si vous êtes une classe, vous pouvez former une horloge entière !

Prenez-vous en photo !

ETAPE 10 :

L'ÉCOLE DES ARTS...

À l'École supérieure des Arts Décoratifs, aujourd'hui HEAR (Haute École des Arts du Rhin) : Tomi Ungerer démarre sa carrière publicitaire à partir de 1954. Il suit des cours à l'École des Arts Décoratifs et en même temps travaille comme étalagiste et dessinateur publicitaire pour des entreprises locales. En 1955, il obtient son certificat de « dessinateur d'art section publicité » puis se met à faire des voyages en auto-stop pour découvrir le monde.



Crédit photo : ARTPG, Académie de Strasbourg

ADRESSE ET COORDONNEES "PLUS CODE"

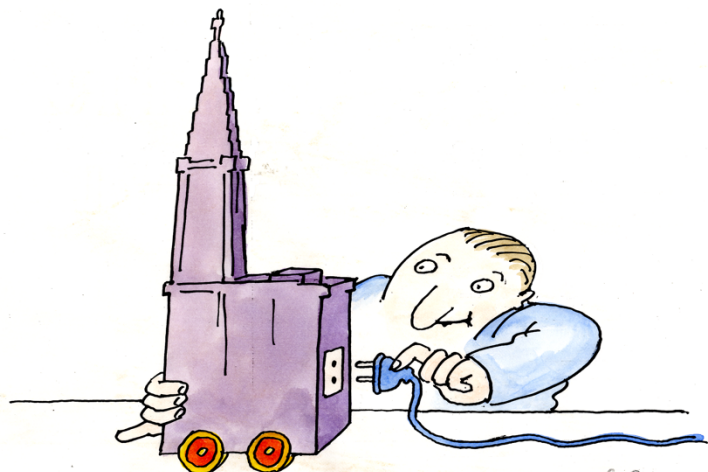
HEAR : Haute École des Arts du Rhin
1 rue l'Académie
HQJ5+WP Strasbourg

DÉFI : DESSINER, C'EST BRANCHÉ !

Comment comprenez-vous cette campagne publicitaire ?

Sur le modèle de ce dessin de Tomi Ungerer, faites bouger un autre monument strasbourgeois/alsacien grâce à l'électricité. Tous les types d'énergie sont possibles !

Faites à votre tour un dessin !



Tomi Ungerer, « Esprit moteur », dessin pour ÉS, 1997
© Diogenes Verlag AG, Zürich / Ayants-droit Tomi Ungerer
Photo : Musées de la Ville de Strasbourg
Crédit photo : Michel Fuchs

ETAPE 11 :

CONSEIL DE L'EUROPE

Tomi Ungerer a été nommé premier Ambassadeur de bonne volonté du Conseil de l'Europe pour l'enfance et l'éducation en 2000.

ADRESSE ET COORDONNEES "PLUS CODE"

Avenue de l'Europe
HQVC+WQ Strasbourg

Un enfant a le droit d'avoir un nom et une nationalité.

Un enfant a le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée.

Un enfant a le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné.

Un enfant a le droit d'aller à l'école.

Un enfant a le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation.

Un enfant a le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir.

Un enfant a le droit d'avoir un refuge, d'être secouru.

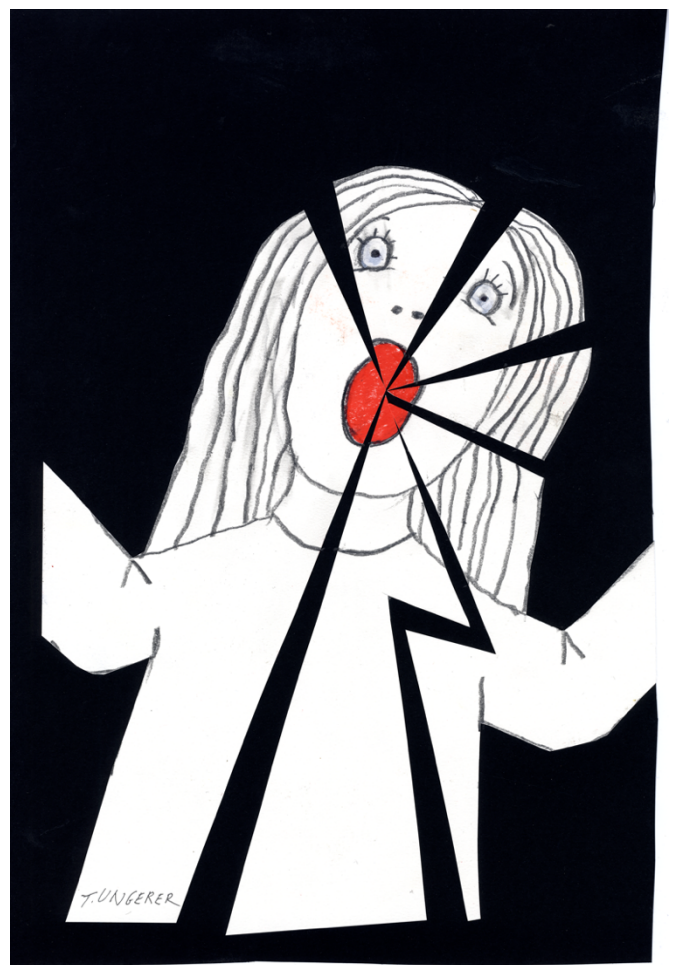
Un enfant a le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé.

Un enfant a le droit de jouer, danser, chanter.

Un enfant a le droit à la liberté de pensée et de religion.

Un enfant a le droit d'être écouté des adultes et de donner son avis sur les choses qui le concernent.

D'après la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (20 novembre 1989).



Tomi Ungerer, dessin réalisé pour le Programme *Des maux, des musées, des mots*, 2014

© Diogenes Verlag AG, Zürich / Ayants-droit Tomi Ungerer

Crédit photo : Musées de la Ville de Strasbourg / Mathieu Bertola

ETAPE 11 :

CONSEIL DE L'EUROPE

DÉFI 1 : ILLUSTRER UN DROIT DES ENFANTS

Choisissez l'un des droits des enfants cités plus hauts (un droit par participant).

Gardez le bien secret.

Réfléchissez : comment pourrait-on s'engager concrètement pour faire respecter ce droit ?

Faites un dessin, et faites deviner aux autres participants de quel droit il s'agit.

DÉFI 2 : CHANTER LES DROITS DES ENFANTS

Dans la chanson des *Enfantastiques* et des *Fantastikinder*, retrouvez les principaux droits des enfants ! Chantez le refrain dans les deux langues.

C'est écrit, c'est écrit
Dans le Grand Livre d'Or
Des Droits de l'Enfant
C'est écrit, c'est écrit
L'Enfant est un trésor
Eternellement.



Im großen goldenen Buch
steht gedruckt und ganz fett:
Ein Kind hat auch Recht.
Im großen goldenen Buch
steht am richtigen Platz:
Die Kindheit ist ein Schatz.



Musique et paroles originales en français: Jean Nô
Adaptation allemande de Carmen Förszler et Bernadette Gall

Productions & éditions
BIZOU MUZIC

www.diefantastikinder.eu

Extraits des paroles reproduits avec l'aimable autorisation de l'auteur-compositeur

ETAPE 12 :

AU JARDIN DES DROITS DE L'HOMME ET DU VIVRE ENSEMBLE

ADRESSE ET COORDONNEES "PLUS CODE"

Jardin des Deux-Rives
HR92+GG Strasbourg

DÉFI : DES DROITS POUR LES PETITS ET LES GRANDS

Dans les deux déclarations, on peut retrouver des droits similaires ! Saurez-vous les retrouver ? Associez-les, et notez le droit correspondant.

droit à l'éducation, droit à une identité, droit à la protection, respect de la vie privée, liberté d'expression.

Extrait de la CIDE (Convention Internationale relative aux droits de l'enfant)	Extrait de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme (DUDH)
<p>Article 28</p> <p>1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances : ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous (...)</p>	<p>Article 12</p> <p>Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation.</p> <p>Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.</p>
<p>Article 3 (...)</p> <p>2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.</p>	<p>Article 26</p> <p>1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. (...)</p> <p>2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. (...)</p>
<p>Article 12</p> <p>1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.</p>	<p>Article 6</p> <p>Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.</p> <p>Article 15</p> <p>1. Tout individu a droit à une nationalité.</p> <p>2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.</p>
<p>Article 8</p> <p>1. Les Etats parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.</p> <p>2. Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les Etats parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.</p>	<p>Article 19</p> <p>Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.</p>
<p>Article 16</p> <p>1. Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.</p> <p>2. L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.</p>	<p>Article 25</p> <p>1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires (...)</p>

ETAPE 12 : AU JARDIN DES DROITS DE L'HOMME ET DU VIVRE ENSEMBLE



© Association Regards d'Enfants



Crédit photos : ARTPG, Académie de Strasbourg



DÉFI ARTISTIQUE

Réalisez un jardin miniature en land art.

Il sera fait à l'aide d'éléments trouvés dans votre environnement immédiat, naturels si vous êtes en extérieur. Ce défi peut aussi être réalisé en intérieur !

Écrivez un petit message sur le thème des droits de l'homme, déposez-le à côté de votre jardin et prenez une photo !

ÉTAPE 13 : LE 5° LIEU

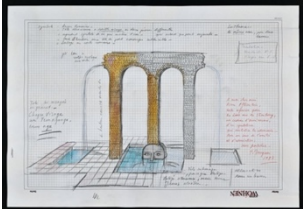

Pour clore le Chemin de Tomi, rendez-vous au 5° lieu. Vous y découvrirez un panorama du patrimoine, de l'histoire et de la culture de la ville de Strasbourg.

COORDONNEES ET "PLUS CODE"

5 Place du Château
HQJ2+F8 Strasbourg

DÉFI REPERES DANS LA VILLE

Saurez-vous retrouver à quel endroit de la ville de Strasbourg les différentes étapes de ce parcours ont eu lieu ? Placez le numéro des étapes sur le plan de la ville.

 <p>11</p>	 <p>12</p> <p><small>© Association Regards d'enfants</small></p>	 <p>1</p>	 <p>2</p>
 <p>10</p>	<p>LE CHEMIN DE TOMI</p>  <p><small>© Jérôme Dorkel - Ville et Eurométropole de Strasbourg</small></p> <p>13</p>	 <p>3</p>	
 <p>9</p>		 <p>4</p>	
 <p>8</p>	 <p>7</p>	 <p>6</p>	 <p>5</p>

LE CHEMIN DE TOMI

STRASBOURG

